

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Séance du 11 avril 2023

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCACTION

05 AVRIL 2023

DATE DE PUBLICATION

14 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 25

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothée BERTRAND, Michel DEHAENE, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORIAN, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Yann NORMAND, Romain BUISINE, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Jimmy MASSON, Éric DEWULF, Louise SAINTENOY-CAMPAGNE.

Procurations : Madame Brigitte CAMPAGNE à madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE
Madame Catherine BAUDRY à madame Dorothée BERTRAND
Monsieur Michaël PARENT à madame Isabelle LEMAIRE-OREC
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON
Monsieur Hervé BOCQUET à madame Monique DUHAYON
Monsieur Clément DELASSUS à monsieur Yves COLPAERT

Absents : Madame Laëtitia LEGRAND, Madame Alexandra LEGRAND, Monsieur Olivier SABRE, Madame Camille SPETEBROOT

Secrétaire de séance : Madame Augustine VILLE

Délibération n°49/68 – 04/2023.

Objet de la délibération : Budget communal – Association intramuros Amicale pour le don du sang – Attribution d'une subvention de fonctionnement 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-7 ;

Vu l'instruction budgétaire M14 ;

Vu le budget primitif 2023 ;

Vu la demande de subvention déposée par l'association Amicale pour le don du sang ;

Considérant que les associations servent l'intérêt général,

Considérant que l'association Amicale pour le don du sang participe au rayonnement et à l'attractivité du territoire par les actions sociales qu'elle organise ;

Considérant qu'il convient d'attribuer à l'association Amicale pour le don du sang, une subvention de fonctionnement pour l'année 2023 d'un montant total de 250 €.

**Objet : Budget communal
– Association intramuros
Amicale pour le don du
sang – Attribution d'une
subvention de
fonctionnement 2023**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2023

Objet de la délibération : Budget communal – Association intramuros Amicale pour le don du sang – Attribution d’une subvention de fonctionnement 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide à l’unanimité** :

- **d’allouer** à l’association Amicale pour le don du sang une subvention de fonctionnement pour 2023 de 250 €,
- **de dire** que les crédits seront inscrits au budget,
- **d’autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX



La Secrétaire de séance
Augustine VILLE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 14/04/2023

Publié ou notifié le 14/04/2023

Le Maire,
Bruno FICHEUX

